



Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



Le 26 mars 2020

Le point sur les activités de Gestion de patrimoine RBC Assurances

Voici quelques mises à jour et rappels importants afin de réduire au minimum les répercussions sur vos clients de Gestion de patrimoine RBC Assurances® durant cette période.

- **Dépôts dans les comptes de type FPG RBC et dans les Rentes immédiates RBC** – Il est obligatoire de soumettre tous ces dépôts conformément à notre [convention de DPA actuel](#). Veuillez ne pas soumettre de chèque papier.
- **Les paiements à date fixe des Fonds de placement garanti (FPG) RBC et des Rentes immédiates RBC** doivent s'effectuer au moyen d'un [transfert électronique de fonds](#) (TEF).
- **Pour les clients qui reçoivent des chèques papier** – à titre de mesure proactive et afin de réduire au minimum toute perturbation de la ponctualité des paiements, nous sommes à examiner nos dossiers concernant les clients qui reçoivent toujours des paiements par chèque. Il se peut que nous vous demandions votre aide pour obtenir les coordonnées bancaires nécessaires pour faire passer ces clients aux paiements par TEF.
- **Pour les chèques en circulation** – Il se peut que nous vous demandions votre aide pour obtenir l'autorisation du client afin de retirer les fonds par TEF, si nous n'arrivons pas à négocier le chèque papier.
- **En ce qui concerne les transferts au moyen du formulaire T2033**, nous étudions actuellement des moyens de transférer l'argent entre les différentes institutions.
- **Paiement minimum du FERR** – Le ministre des Finances a annoncé que le paiement minimum du FERR pour 2020 serait réduit de 25 %. Nous attendons des renseignements et des directives supplémentaires de l'Agence du revenu du Canada (ARC) pour appliquer le changement et communiquerons de nouveau avec vous lorsqu'un processus sera mis en place.

Conseils et rappels

Présentation des propositions :

- Si vous participez au réseau FundSERV, **veuillez soumettre toutes vos nouvelles propositions et tous vos changements au moyen de FundSERV.**
 - Utilisez la [convention de DPA ponctuel](#) au lieu de chèques papier pour régulariser tout télévirement au moyen de FundSERV.
- Utilisez RighFax ou un service de télécopie en ligne similaire pour présenter des demandes à notre bureau administratif au **1-866-480-3225**.
- Présentez toute affaire par l'intermédiaire de votre AGD ou de votre courtier afin de faciliter la livraison appropriée à notre bureau administratif et d'éviter le doublement des demandes.
- Examinez les propositions et les formulaires attentivement avant de les soumettre afin d'éviter toute demande non conforme.
- N'utilisez que nos formulaires à remplir, en soumettant ces documents signés électroniquement, conformément à notre [récente communication](#).

- À compter du 1^{er} avril 2020, nous n'accepterons plus les anciennes versions de nos propositions, comme l'indique notre [communication sur les propositions mises à jour](#).

Pour nous joindre

Nos lignes téléphoniques et nos télécopieurs sont plus occupés que d'habitude. Nous vous remercions de votre patience en cette période.

- Téléphonnez-nous au **1-866-372-2443** à l'aide d'un téléphone fixe dans la mesure du possible étant donné que les utilisateurs ont parfois de la difficulté à joindre les numéros sans frais avec leur téléphone cellulaire.
- Vous pouvez communiquer avec nous par télécopieur au **1-866-480-3225**.
- Continuez d'utiliser WealthLink comme principale ressource de renseignements sur les comptes de vos clients – [cliquez ici](#) si vous n'êtes pas inscrit.

Des questions ?

Si vous avez des questions, veuillez appeler votre conseiller à la vente de RBC Assurances.

- AGD : 1 866 235-4332
- OCRCVM/ACCFM : 1 888 770-2586, option n° 3

Toute somme affectée à un fonds distinct est investie aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.

Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et le garant de toutes les garanties qui y ont stipulées. Les fonds communs de placement sous-jacents et les portefeuilles offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Les détails sur le contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat des FPG RBC à l'adresse www.rbcassurance.com/fpg.

®/ ™ Marque(s) de commerce de la Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.